

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LE MAS DE L'ISLE



LE MOT DE LA DIRECTRICE

Ce livret d'accueil vous est destiné.

Il vous permettra de vous familiariser avec notre établissement, conçu pour être un lieu de vie et de soins, mais surtout un véritable cadre de vie pour ses résidents.

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur le fonctionnement de l'établissement les règles qui s'y rattachent ainsi que vos obligations.

Toute l'équipe du Mas de l'Isle est à votre disposition et à votre écoute. Elle s'attachera à tout mettre en œuvre pour faciliter votre stage et répondre à vos questions.

Je vous souhaite la bienvenue.

Pascale BAUQUIS
Directrice de la MAS

Livret d'accueil des stagiaires

1. Présentation de la MAS
2. Le fonctionnement
3. Les contacts
4. Les missions
5. Les résidents
6. Le projet personnalisé
7. La journée type
8. Les consignes en cas d'urgence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. L'Infirmier Diplômé d'Etat
2. Educateur spécialisé
3. Aide-soignant
4. Aide médico-psychologique ou AES

LES PROFILS

1. Vos droits
2. Vos devoirs
 - a. Exécution de travail
 - b. Présence à la MAS
 - c. Tenue en service
 - d. Clefs
 - e. Économie
 - f. Secret professionnel et discrétion professionnelle
 - g. Lutte contre la maltraitance

VOS DROITS ET DEVOIRS

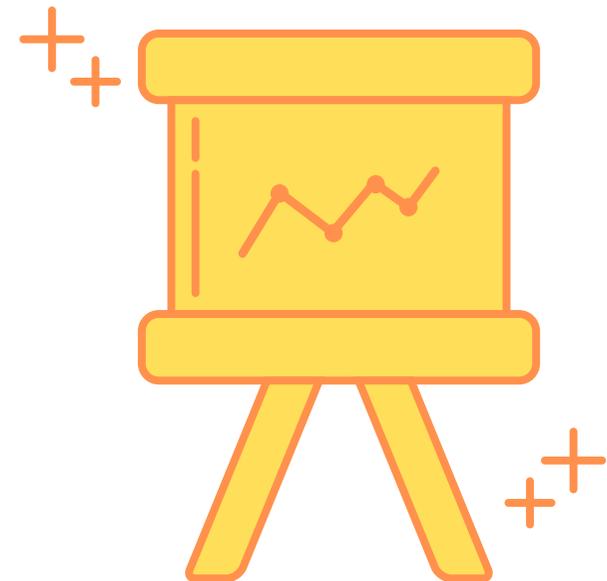
CHARTE DE LA BIENTRAITANCE

- Annuaire
- Planning
- Fiche de renseignement à remettre au secrétariat
- Notes

ANNEXES

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Présentation de la MAS

La création en Février 2006 de cette Maison d'Accueil Spécialisé résulte de la volonté de l'Établissement Public de Ville Evrard d'assurer une prise en charge et un accompagnement de personnes adultes atteintes de handicap mental ou psychique de la manière la plus adaptée dans un environnement correspondant à leurs besoins.

Selon les termes du décret no 2009-322 du 20 mars 2009, nous accueillons « des adultes présentant une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne », dont l'état de santé physique et mental peut être pris en charge par l'établissement, afin de permettre une vie en collectivité.

A la MAS de l'Isle, les personnes accueillies sont atteintes d'une déficience intellectuelle et/ou psychique grave entraînant une perte importante d'autonomie et/ou des troubles du comportement qui perturbent gravement la socialisation et nécessitent une surveillance constante.

Cet établissement est un établissement médico-social, il est soumis aux dispositions du Code de l'Action sociale et des familles. En application de la loi du 2 janvier 2022, il dispose d'un livret d'accueil, d'un règlement du fonctionnement et d'un contrat de séjour signé par le résident ou son représentant légal.

Nous disposons de 27 places en hébergement et 3 en accueil de jour de 10h30 à 17h, du lundi au vendredi. Chaque résident accueilli en externat est affilié à une unité de vie.

La Mas de l'Isle est ouverte toute l'année ; l'accompagnement se fait donc 24 h/24 et 365 jours par an pour l'internat et 210 jours par an pour l'externat. Il n'y a pas d'accueil en urgence.

Les admissions se font après notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), entre 20 ans et 60 ans.

2. Le fonctionnement

La MAS de l'Isle est dirigée par une directrice, elle-même placée sous l'autorité du directeur général de l'EPS Ville-Evrard.

Elle bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire :

- Un cadre socioéducatif,
- Un médecin généraliste,
- Une psychologue,
- Une musicothérapeute,
- Deux infirmier(e)s,
- Des éducateurs spécialisés,
- Des aides-soignants, aides médico-psychologiques (AES) et des agents de services hospitaliers,
- Un psychiatre

3. Les contacts

Pour joindre l'établissement

- Secrétariat : mas@epsve.fr – 01 49 44 62 90
- Unité Bouton d'Or 01 49 44 62 87
- Unité Rosier Bleu 01 49 44 62 88
- Unité Coquelicot : 01 49 44 62 89
- K. MEHADJRI, Cadre socio-éducatif : k.mehadjri@epsve.fr – 01 49 44 62 92
- P. BAUQUIS, Directrice : p.bauquis@epsve.fr – 01 49 44 62 91

L'adresse de correspondance

Maison d'accueil spécialisé « Le Mas de l'Isle »
EPS Ville Evrard
202 Avenue Jean-Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne
mas@epsve.fr

4. Les missions

La MAS a pour mission d'assurer l'hébergement, les soins médicaux et paramédicaux, les aides à la vie courante et les activités de vie sociale des résidents avec des objectifs multiples :

- Assurer leur relation aux autres et l'expression de leurs choix ;
- Maintenir leurs acquis et développer leurs apprentissages ;
- Leur assurer une participation à la vie culturelle et sportive ouverte sur l'extérieur ;
- Porter attention à leurs souffrances physiques et psychiques, et assurer un accompagnement global coordonné ;
- Développer leur vie affective et maintenir leurs liens familiaux ;
- Garantir leur intimité et leur espace de vie privatif au sein de petits groupes localisés dans des unités de vie.

Au quotidien, l'équipe assure le bien-être physique et psychique des résidents. Elle s'attache également à maintenir ou développer leur autonomie ; la socialisation est encouragée par la proposition d'activités extérieures dans le cadre d'une politique d'inclusion. Les relations avec la famille sont favorisées.

5. Le projet personnalisé

Pour chaque résident, un projet personnalisé, adapté à ses besoins et ses envies, est élaboré en équipe. Un référent aide-soignante ou aide médico-psychologique, et un référent éducateur-trice sont désignés pour la coordination et la mise en œuvre du projet. L'accompagnement des résidents se fait autour de la vie quotidienne : toilette, habillage, repas, participation aux tâches domestiques (préparation des tables, pliage du linge), sorties pour effectuer des achats (produits d'hygiène, vêtements). Des activités et des ateliers adaptés sont proposés : activités sportives (piscine, balade, équitation, pêche), ateliers vie quotidienne (cuisine, jardinage, bricolage, lecture de la presse), activités d'expression (musique, danse, vidéo). Les prises en charge rééducatives, les soins infirmiers et médicaux.

6. Journée type

Journée du résident		Journée du professionnel	
7h30 – 9h	Petit déjeuner sur l'unité	7h30 – 9h	Accompagnement Aide au repas Respect des régimes alimentaires Délivrance des traitements médicaux par l'IDE
9h30 – 10h	Temps libre	9h30 – 10h	Rangement Préparation d'activités
10h – 11h45	Activités Rendez-vous médicaux Prises en charge individuelles	10h – 11h45	Participation aux activités Accompagnements extérieurs
11h45 – 12h15	Temps libre	11h45 – 12h15	pause
12h15 – 13h15	Repas	12h15 – 13h15	Accompagnement au repas Respect des régimes alimentaires Délivrance des traitements médicaux
13h15 – 13h30	Temps libre	13h15 – 13h30	Soins individualisés Accompagnement aux WC Suivi du transit
13h30 – 14h15	Prises en charge individuelles	13h30 – 14h15	Accompagnement
		13h	Prise de service après-midi
		13h45	Transmissions
14h15 – 17h30	Activités Rendez-vous médicaux Prises en charge individuelles	14h15 – 17h30	Participation aux activités Accompagnements extérieurs
16h	Goûter	16h	Délivrance des traitements médicaux
17h30 – 18h	Temps libre Prise en charge individuelles Activités	16h30 17h30 – 18h	Pause Accompagnements individuels ou collectifs Accompagnement des unités
18h45	Repas	18h45	Accompagnement au repas Respect des régimes alimentaires Délivrance des traitements médicaux
19h30	Toilette	19h30	
20h-21h	Coucher	20h-21h	Accompagnement au coucher

7. Les consignes en cas d'urgence

En cas d'incendie, des consignes de sécurité sont affichées sur des panneaux prévus à cet effet.

Le numéro à composer en situation d'urgence sur le site de Neuilly sur MARNE est le :

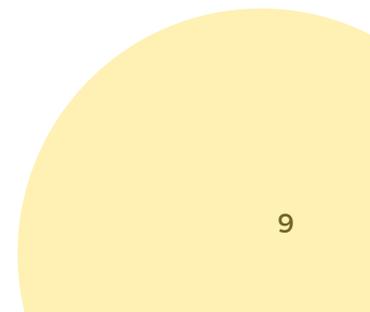
01 43 09 35 00

35 00

Pour joindre le SAMU de Seine Saint Denis, l'établissement bénéficie d'un contact à privilégier pour les urgences : **06 86 42 41 81** ou les non-urgences **06 74 64 19 02**



LES PROFILS



1. L'Infirmier(e) Diplômé(e) d'État

Vous aurez 10 compétences à acquérir au fil de vos études réparties sur 6 semestres, la formation de l'IFSI vise à vous apporter dix grandes compétences jugées nécessaires pour exercer l'un des nombreux métiers du soin infirmier. 5 compétences constituant le « cœur de métier » :

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Il s'agit de savoir rechercher et sélectionner des informations au regard d'une situation donnée, à partir de sources pertinentes, à jour et fiables, comme les personnes (patient, famille, professionnels, entourage), les dossiers et les outils de transmission. L'étudiant doit également repérer et évaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance, et déterminer les mesures prioritaires.

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

L'accent est mis sur la pluriprofessionnalité du projet de soins et de sa mise en œuvre avec la participation du patient, tout en tenant compte des ressources disponibles. L'étudiant doit respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie, et effectuer les contrôles de conformité. Cette compétence est également l'occasion d'évaluer l'aptitude de l'étudiant à expliquer et à argumenter ses choix dans l'organisation et la répartition des soins.

3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

Le patient doit être étroitement associé à la démarche de soins : l'étudiant devra l'aider à mobiliser ses propres ressources pour maintenir ou restaurer son autonomie, en gardant à l'esprit la notion d'« auto-soin ». Autres mots-clés de cette compétence infirmière : pudeur, intimité, hygiène, sécurité, confort, hydratation et diététique.

4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Aucune erreur dans le calcul des doses n'est tolérée. L'étudiant doit être vigilant pour repérer des erreurs manifestes de prescription, mais aussi pour prescrire des dispositifs médicaux, selon les règles de bonnes pratiques. Il doit savoir évaluer la douleur d'une manière fiable et mettre en œuvre une réponse appropriée.

5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

L'étudiant(e) choisit une séquence éducative pertinente à destination d'un individu ou d'un groupe, en recherchant sa participation lors de la mise en œuvre des soins. Il doit utiliser des techniques et des outils pédagogiques adaptés et évaluer leur utilisation et le résultat des actions réalisées.

6. Communiquer et construire une relation dans un contexte de soins

L'étudiant(e) identifie les besoins de communication du patient en fin de vie, en détresse, en déni, en refus, en conflit, ou atteint de troubles psychiques. Son consentement est recherché (et négocié, si besoin est), la communication (verbale ou non) est adaptée à la personne et la posture professionnelle de l'étudiant vise au respect du patient.

7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

L'étudiant(e) montre sa capacité d'analyse, de réflexion, et se révèle être une force de proposition. Il (elle) identifie les problèmes concernant les règles de qualité, de sécurité, d'ergonomie, de traçabilité, ou liées aux circuits du linge, des matériels et des déchets. Il (elle) connaît parfaitement les règles de nettoyage et les opérations de stérilisation. Il (elle) sait confronter sa pratique à celle des autres soignants.

8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

L'étudiant(e) mobilise des ressources documentaires en vue, par exemple, de rédiger et de présenter des communications professionnelles de manière orale ou écrite. Le formateur vérifie que celui-ci se pose les bonnes questions et sait se servir des bases de données.

9. Organiser et coordonner les interventions soignantes

L'étudiant(e) doit non seulement être en mesure d'identifier les professionnels de santé, du secteur social, médicosocial et associatif, mais aussi coordonner les informations qu'ils lui apportent et instaurer des liens avec eux, notamment dans le cadre de l'aide à domicile. Il (elle) doit également être capable d'organiser son travail en vue d'un exercice libéral.

10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

C'est la relation aux autres stagiaires et aux aides-soignants qui est ici évaluée. L'étudiant(e) doit apporter aux premiers les explications nécessaires et leur transmettre son savoir-faire avec pédagogie. Pour les seconds, il doit identifier et prendre en compte les soins relevant du rôle infirmier pouvant s'effectuer en collaboration avec un aide-soignant, évaluer leur pratique et noter leurs erreurs éventuelles. 12

2. Éducateur(trice) spécialisé(e)

La mission de l'éducateur(trice) spécialisé(e) est de concevoir, conduire et coordonner des actions éducatives et sociales globales pour des personnes présentant des déficiences physiques, psychiques et mentales, dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion au sein de la MAS.

L'éducateur(trice) est référent(e) des PAI (projet d'accompagnement individuel), accompagne les résidents et organise la vie quotidienne. Il a un grand rôle dans la relation avec la famille et dans la gestion de l'argent des résidents.

Il (elle) a aussi une mission de coordination au sein de la MAS en faisant le lien entre l'équipe soignante et la direction.

Confronté à des situations souvent dramatiques et toujours complexes, l'éducateur(trice) doit être doté(e) d'un solide équilibre psychologique et du sens des réalités. Il (elle) doit aussi se montrer persévérant et savoir être à l'écoute des autres, tout en restant souple et ferme dans ses décisions.

Être éducateur(trice) spécialisé(e) nécessite un réel intérêt pour les sujets sociaux et humains. Il faut aussi être capable de construire des projets de vie avec les personnes en difficulté.



3. Aide-soignant(e)

Il (elle) doit être capable d'aider l'infirmier(ère) à répondre aux besoins de santé des personnes.

Confrontés à la souffrance, à la douleur, à la recherche d'une solution à leurs problèmes de santé et d'un soulagement, les malades se tournent vers l'aide-soignant(e) qui doit s'adjoindre de la collaboration de l'infirmier(ère).

Aussi, l'aide-soignant(e) doit faire preuve :

- de connaissances théoriques actualisées,
- de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité, de toucher,
- de respect envers la personne soignée, ses proches, ses collègues, les partenaires de soins,...
- de disponibilité et de souci de l'autre,
- de discrétion, de retenue,
- de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité,
- de réflexion,
- de maîtrise de soi dans toute situation,
- de capacité à se remettre en questions,
- de connaissance de soi et de ses limites,
- de capacités d'adaptation et de travail en équipe.

Les activités et compétences précises de l'aide-soignant(e) sont formalisées dans des référentiels. Ils formalisent les capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant(e)

Le référentiel d'activités de l'aide-soignant(e) définit 8 activités :

- dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne (toilette, bain, douche,...),
- observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé,
- aider l'infirmier(ère) à la réalisation de soins,
- assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits,
- entretenir des matériels de soins,
- transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins,
- accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage,
- accueillir et accompagner des stagiaires en formation

Le référentiel de compétences définit 8 compétences :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage,
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle.



4. Aide médico-psychologique ou Accompagnant Educatif et Social (AES)

Le métier d'aide médico-psychologique est né de la nécessité de proposer à des personnes fragilisées un accompagnement à mi-chemin entre l'éducatif et le soin. C'est le métier du social et médico-social qui a enregistré les plus forts taux de progression ces dernières années. Pôle Emploi en fait une promotion active auprès de demandeurs d'emploi en phase de requalification.

Il intervient auprès de personnes dépendantes de tous âges, que leur déficience soit sensorielle, physique, mentale ou psychique. Son registre d'action est double. Une connaissance dans les soins dits de « nursing » lui permet d'aider les personnes à réaliser les gestes de la vie quotidienne (lever, coucher, toilette, habillage, repas, déplacements) en établissant avec elles une relation de confiance. En parallèle, sa formation à la vie sociale et aux techniques relationnelles le conduit à stimuler la communication ou la mémoire des patients, à travers notamment la mise en place d'activités culturelles, sportives ou créatives.

Il inscrit son intervention dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé élaboré pour chaque usager d'une institution spécialisée. Il agit au sein d'une équipe pluri professionnelle, tantôt à dominante éducative (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, animateurs), tantôt à caractère soignant (médecins, infirmiers, aides-soignants). Son rôle est par conséquent très différent en fonction du public dont il s'occupe et des institutions où il exerce. Auprès d'enfants handicapés ou autistes, il vise essentiellement l'éveil et l'expression orale. Auprès d'adultes dépendants, le soutien et l'accompagnement sont ses priorités et la part des soins de nursing devient plus importante.

Cette double compétence confère à l'AES une place de premier ordre dans les réunions d'équipe, lieu d'échanges sur le suivi des résidents.

VOS DROITS ET DEVOIRS



1. Vos droits

Le temps de travail du stagiaire est aligné sur celui de son référent de stage (jour de présence et de repos...). Le stagiaire bénéficie de conditions de travail similaires, à la différence qu'aucune tâche dangereuse ne peut lui être confiée. Par ailleurs, le stagiaire n'a pas d'obligation de production : l'entreprise ne peut donc pas lui confier des tâches régulières correspondant à celles d'un salarié.

Une équipe vous entoure pour le bon déroulement de votre stage. Elle se compose :

Du cadre socioéducatif

- Il s'agit du responsable du service.
- Il organise votre stage : accueil, planning, suivi du présentisme.
- Il est garant de la qualité de l'encadrement, règle les questions en cas de litige et peut participer à l'évaluation de l'étudiant.
- Il est disponible pour vous recevoir en cas de difficulté et/ou questionnement liés au stage.

Du tuteur(trice)

- Il s'agit d'un agent diplômé, volontaire et expérimenté.
- Il représente la fonction pédagogique du stage, c'est-à-dire qu'il supervise les objectifs présentés en début de stage par l'étudiant et prévoit les moyens et l'organisation pour l'apprentissage.



Des professionnels de proximité

Ce sont les professionnels du corps de métier correspondant à votre formation, que vous allez côtoyer au quotidien (aide-soignant(e), infirmier(ère)).

- Ils vous accompagneront dans l'apprentissage des gestes professionnels et l'acquisition des compétences. Ils vous aideront à répondre au mieux aux objectifs présentés en début de stage
- Ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur de stage pour permettre d'évaluer votre progression.
- Ils participent à l'évaluation avec le tuteur de stage.

Des autres professionnels de santé

L'hôpital est composé d'équipes pluri professionnelles aux valeurs communes. Tous les professionnels contribuent aux apprentissages de l'étudiant.

Du stagiaire

Vous êtes acteur et responsable de votre formation. Il vous appartient donc :

- de prendre contact avec le terrain de stage une semaine à l'avance pour vous informer des modalités spécifiques de votre lieu de stage,
- de vous engager à respecter les modalités d'organisation du stage et du service d'accueil,
- de présenter vos objectifs de stage aux différents acteurs et surtout au tuteur et à l'équipe,
- d'effectuer votre auto-évaluation via les fiches de suivi (annexe 2) et de solliciter un bilan de demi-stage,
- d'intégrer une démarche constructive d'apprentissage en faisant preuve de curiosité, de dynamisme et de motivation et d'utiliser les ressources humaines ou logistiques mises à disposition dans le service.

Le déroulement du stage

Les points clefs du déroulement de stage :

- Le début du stage : mise à disposition du livret d'accueil étudiant.
- Présentation des objectifs de stages par l'étudiant au tuteur et à l'équipe.
- Le bilan de demi-stage : il s'agit de faire le point sur vos acquis et vos difficultés, en lien avec vos objectifs de stage et en s'appuyant sur votre grille d'évaluation de fin de stage.
- L'évaluation de fin de stage : en fin de stage, le bilan de vos acquis s'effectuera selon les mêmes modalités que l'évaluation de demi-stage. Une feuille d'appréciation ou porte-folio sera établi avec vos tuteurs de stage.

2. Vos devoirs

Exécution du travail

Tout agent, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. En cas de nécessité, aucun agent ne peut se soustraire à l'ordre donné par un supérieur hiérarchique d'exécuter un travail, sous le prétexte que celui-ci n'est pas en rapport avec ses attributions ou son grade, sauf s'il est manifestement illégal ou de nature à compromettre gravement l'ordre public. L'agent responsable d'un service ou d'une tâche déterminée ne saurait être déchargé des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.

Présence à la MAS

Le soin aux résidents devant être assuré de façon continue, il est impératif que chacun prenne ses fonctions à l'heure prévue et ne quitte le service que lorsque la relève est assurée. Aucun agent ne peut se soustraire à l'exécution d'un travail supplémentaire ou à une modification d'horaire en cas de nécessités absolues du service.

Aucun agent ne peut s'absenter sans avoir préalablement sollicité et obtenu l'autorisation. En cas d'impossibilité de prendre votre travail comme prévu, vous devez, au plus tôt, en avertir le cadre socio-éducatif.

Tenue en service

Dans l'exercice de vos fonctions, vous devez faire preuve d'une conduite irréprochable et avoir une tenue de travail. Un vestiaire vous est proposé pour ranger vos effets personnels. Venez muni d'un cadenas.

Clefs

Un trousseau de clefs vous sera remis par le cadre de la MAS à l'arrivée dans le service. Lors du départ de l'établissement, il devra être restitué à votre cadre.

Économie

Vous devez éviter les gaspillages et veiller à la bonne utilisation des produits mis à votre disposition, au bon entretien du matériel, du linge et des équipements de toute nature. Sachez qu'il est rigoureusement interdit de prélever quoi que ce soit en provenance de la MAS pour vous-même ou pour un tiers.

Secret professionnel et discrétion professionnelle

Vous ne devez jamais oublier que :

- Vous êtes impérativement tenu(e) au secret professionnel.

À ce titre, il vous est interdit de donner à quiconque, que ce soit directement ou par téléphone, communication de pièces ou documents de service, des informations sur l'identité ou l'état de santé des résidents, même si la demande émane d'autorités de police, de médecins de ville ou de représentants de la presse. Seul le directeur, le cadre de service peut intervenir dans ces cas.

- Vous êtes lié(e) par l'obligation de réserve, ce qui signifie que vous ne devez pas tenir de propos de nature à discréditer notre établissement.
- Vous devez être constamment courtois et poli dans vos rapports avec les résidents, les familles, les visiteurs, les supérieurs hiérarchiques et les collègues.

Lutte contre la maltraitance

La MAS s'est engagée dans le développement de la bientraitance et le renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance. La maltraitance résulte du fait qu'une personne se rend coupable de mauvais traitements sur une personne vulnérable de façon volontaire et souvent répétitive (physique, psychique, morale, médicale, médicamenteuse, matérielle, financière). La non-dénonciation équivaut à non-assistance à personne en danger ; toute omission est pénalement répréhensible.



VALEUR DE LA VALEUR DE LA BIENTRAITANCE



Être bien traitant en milieu collectif c'est :

- Continuer à donner un sens à la vie en respectant la personne dans son identité et vivre dans un milieu qui implique de la part de tous un respect mutuel dans une communication faite de confiance, de tolérance et d'écoute.
- Une institution qui veille à protéger les personnes accueillies autant que les soignants dans leur lutte contre les actes de négligence et de maltraitance.
- Répondre de manière adaptée aux besoins des résidents par la formation et la qualification de ses agents.
- Anticiper les situations à risques par une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité
- Établir des règles claires qui humanisent les relations et préservent du danger de l'arbitraire
- Élaborer un projet de vie et un projet de soins qui tiennent compte de la singularité de chaque résident
- Créer un environnement qui tient compte des équilibres familiaux, favorise le lien social et la citoyenneté
- Garantir aux soignants un temps de réflexion et un temps de parole pour valoriser le soin relationnel et les pratiques professionnelles
- Organiser les services dans la stabilité nécessaire à la fiabilité et la qualité de la prise en soins

Des professionnels qui s'engagent à :

- Respecter les bonnes pratiques dans tous les actes de prise en soins
- Évaluer périodiquement la douleur et la soulager selon les recommandations de bonnes pratiques
- Accompagner en encourageant l'autonomie de l'utilisateur afin d'optimiser ses potentialités restantes
- S'adapter au rythme et limites de la personne accueillie

- Rassurer dans les moments de détresse pour aider l'utilisateur à se situer au-delà de sa fragilité
- Manifester une intention bienveillante en bannissant toute discrimination, indifférence et jugement
- Appliquer le vouvoiement et appeler la personne par son nom de famille
- Favoriser l'expression des usagers et l'écoute de leurs demandes en reconnaissant la légitimité de leur parole
- Respecter le résident dans la globalité de sa personne pour favoriser son estime de soi et son bien-être
- Garantir la liberté d'aller et venir avec une analyse du bénéfice / risque
- Informer en maintenant une communication de qualité la mieux adaptée à l'usage
- Échanger entre professionnels et avec la famille de l'utilisateur pour assurer la prise en soins globale
- Travailler en équipe dans le respect des droits et des choix de la personne accueillie
- Formaliser les observations dans des écrits professionnels, réaliser des transmissions orales et écrites nécessaires et adaptées à la continuité

Des hommes et des femmes déterminés à :

- Refuser toute passivité à l'égard des transgressions commises à l'encontre des personnes accueillies
- Prolonger leur engagement par le questionnement éthique et la réflexion pour faire évoluer les pratiques
- Être vigilant, réactif et disponible pour maintenir en toutes circonstances la meilleure qualité de vie possible
- Combattre la routine en donnant du sens au quotidien en manifestant un intérêt constamment renouvelé

LA CHARTE DE BIEN-TRAITANCE IMPLIQUE LA RÉCIPROCITÉ DE CHACUN

Si vous êtes témoin d'un acte de maltraitance, vous devez de le signaler à la direction. Vous pouvez également appeler le

39 77

Des professionnels sont à votre écoute et préservent votre anonymat.

ANNEXES



Annuaire

Nom	N° externe	N° Interne
Cadre Socio-éducatif	01 49 44 62 92	23 32
Directeur	01 49 44 62 91	2331
Educatrices spécialisées	01 49 44 63 02	23 42
Musicothérapeute	01 49 44 63 01	23 41
Infirmiers	01 49 44 62 95	23 35
Intendant	01 49 44 61 61	23 43
Psychologue / Psychiatre	01 49 44 62 96	23 36
	01 49 44 62 93	23 33
	01 49 44 62 94	23 34
Coordinatrice	01 49 44 63 00	23 40
Secrétariat	01 49 44 62 90	23 30
	01 49 44 61 60	23 60
Unité Bouton d'Or	01 49 44 62 87	23 37
Unité Coquelicot	1 49 44 62 89	23 39
Unité Rosier Bleu	0 49 44 62 88	23 38

Planning à compléter

	Horaires	Tuteur	Activités
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

Fiche de renseignement à remettre au secrétariat

NOTES
NOTES

Identité du stagiaire

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Identité de l'établissement de formation

Nom de l'établissement :

Adresse :

Nom du référent :

Téléphone :

Mail :

Dates du stage : du _____ au _____

Pour le métier de :

Unité d'affectation :

Référent MAS :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE EVRARD

202 Avenue Jean-Jaurès
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

